

Paru sur *libération.fr*,  
le 5 mai 2022.

Republié en une de *Libération*,  
dans l'édition du 25 juin 2022.

## DESCRIPTION: QUE VOIT-ON SUR CE DESSIN ?

Le dessin est muet, en couleurs, et tient sur une forme rectangulaire. Dans le coin en haut à gauche, on voit vingt-cinq cintres blancs dessinés dans un carré sur fond bleu. À droite, on voit six femmes nues et couchées, certaines ont des ventres arrondis, d'autres la bouche ouverte, visiblement souffrantes. À gauche, une septième femme, vue de dos, se penche sur le bord du dessin. Chaque femme laisse, derrière elle, une traînée de sang qui s'écoule entre ses cuisses et qui forme huit bandes rouges horizontales et parallèles. Hors du dessin, tout en en bas à droite, la signature de la dessinatrice Coco.

## CONTEXTE: À QUOI LA DESSINATRICE FAIT-ELLE RÉFÉRENCE ?

Au premier coup d'œil, ce dessin renvoie au drapeau américain. Il a été publié deux fois.

- Il est paru, une première fois, le jeudi 5 mai 2022 dans la rubrique en ligne intitulée «Signé Coco» sur le site *libération.fr*: il s'agit d'une rubrique quotidienne dédiée à la dessinatrice qui y traite l'actualité en dessin. Trois jours plus tôt, le lundi 2 mai, un scoop fait trembler l'Amérique: le journal américain *Politico* révèle un document

qui atteste que la Cour suprême des États-Unis est sur le point de renverser l'arrêt Roe v. Wade (ou «Roe vs Wade»), garant du droit à l'avortement depuis 1973. Des milliers de manifestants et de militantes féministes descendent dans les rues pour protester contre cette décision qui annulerait près d'un demi-siècle de jurisprudence et de droits en faveur de l'IVG (Interruption volontaire de grossesse). Le jugement final n'est pas attendu avant juin 2022, mais avec ce dessin, Coco anticipe ses conséquences dévastatrices sur le droit des femmes aux États-Unis.

- Près de sept semaines plus tard, le samedi 25 juin 2022, le dessin est republié, cette fois-ci, en une de l'édition papier du week-end de *Libération*, titré «IVG, le vendredi noir». La veille, contre l'avis d'une majorité de la population, la Cour suprême a officiellement abrogé l'arrêt Roe v. Wade qui assurait donc aux Américaines l'accès à l'IVG jusqu'à six semaines de grossesse et sur tout le territoire. Désormais, chaque État est libre de déterminer sa propre politique sur l'avortement. Sans attendre, 18 États l'interdisent...



### • Qu'est-ce que la Cour suprême ?

C'est la plus haute instance judiciaire américaine dont la mission première est de veiller à la constitutionnalité des lois. Ce temple du droit joue un rôle crucial puisqu'il tranche aussi des débats de société fondamentaux, comme ici le droit à l'avortement.

La Cour suprême se compose d'un cénacle de neuf magistrats, nommés à vie par le Président des États-Unis, dont les décisions sont prises en vase clos. Depuis l'élection de Donald Trump, les juges conservateurs y sont majoritaires

### • Pourquoi dessiner des cintres ?

Parce que le cintre est depuis toujours signe de ralliement de ceux qui militent pour le droit à l'avortement légal (c'est le camp dit des pro-choix ou des pro-IVG contre le camp dit des pro-vie anti-IVG, généralement issu de la droite évangélique et de mouvements catholiques radicaux).

Le cintre est l'emblème des avortements illégaux, car c'est cet objet, avec l'aiguille à tricoter, qui était le plus souvent utilisé par les «faiseuses d'anges» pour mettre fin à une grossesse non désirée quand l'IVG était interdite. Or les avortements pratiqués avec des cintres (dépliés pour les transformer en sonde), des aiguilles à tricoter ou tout autre objet du quotidien

détourné de son utilisation pour provoquer une fausse couche (en perçant la poche des eaux) peuvent entraîner de graves complications : infections, hémorragies, lésions de l'appareil reproducteur, perforation de l'utérus, décès...

## INTERPRÉTATION : QUELLES SONT LES INTENTIONS DE LA DESSINATRICE ?

### Un dessin muet vaut mieux qu'un long discours.

Avec ce dessin simple, symbolique dans la forme mais satirique sur le fond, Coco revisite donc le fameux drapeau américain, surnommé Stars and Stripes, « des étoiles et des bandes », en remplaçant les cinquante étoiles blanches sur fond bleu par vingt-cinq cintres blancs, symboles des avortements clandestins, et les treize bandes rouges des États fondateurs par sept traînées de sang qui s'écoulent du sexe de femmes agonisantes.

La dessinatrice s'engage clairement pour le droit à l'avortement, affirmant ainsi sa solidarité avec les manifestants Pro-choix aux États-Unis, et marque son indignation face à la décision de la Cour suprême. Une décision perçue comme un véritable retour en arrière pour le droit et l'émancipation des femmes : dans les États où l'avortement sera interdit, des milliers d'entre elles vont donc revenir à des méthodes moyenâgeuses, réalisées dans de mauvaises conditions d'hygiène et en dehors de tout suivi médical, pour interrompre une grossesse non désirée. Au risque d'y laisser la vie.

En détournant le drapeau américain de cette manière, Coco anticipe quel pays les États-Unis sont en passe de devenir : un pays de souffrances, de douleurs et d'injustices pour les Américaines.

Après sa publication en Une de *Libération*, le dessin a eu un grand retentissement Outre-Atlantique, au point d'être partagé par Sharon Stone sur X (ex-Twitter) et brandi en affiche lors des manifestations pour le droit à l'IVG.

## Qu'en pense la dessinatrice ?

« J'ai réalisé ce dessin alors que l'IVG n'était encore que menacée par la Cour suprême. C'est une mise en perspective, un regard tourné vers l'avenir. Ma priorité était, d'abord, de représenter les femmes, les premières touchées par cette décision. On peut penser que ce dessin est trash, mais quand l'actualité est violente, je me permets aussi d'être violente. Il ne faut pas avoir le crayon qui tremble, ni édulcorer la réalité des choses : il faut pouvoir la montrer et ça passe par une mise en scène dans le dessin, par des codes graphiques pour créer un choc. Ce dessin a beaucoup été repris sur les réseaux sociaux, sans doute parce qu'il est muet et qu'il se comprend immédiatement. Cela me touche car cette cause me touche, et s'il peut servir à des femmes pour défendre leur droit, j'en suis plutôt fière. »

(L'intégralité de l'interview de Coco du 1<sup>er</sup> juillet 2022 sur *libération.fr* est à retrouver sur [https://www.liberation.fr/international/amerique/comment-coco-a-imaginer-son-dessin-pour-la-une-de-libe-sur-livg-aux-etats-unis-20220701\\_UX-COX6LOPNGHHM37USMIKXBW3Y](https://www.liberation.fr/international/amerique/comment-coco-a-imaginer-son-dessin-pour-la-une-de-libe-sur-livg-aux-etats-unis-20220701_UX-COX6LOPNGHHM37USMIKXBW3Y))

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. »

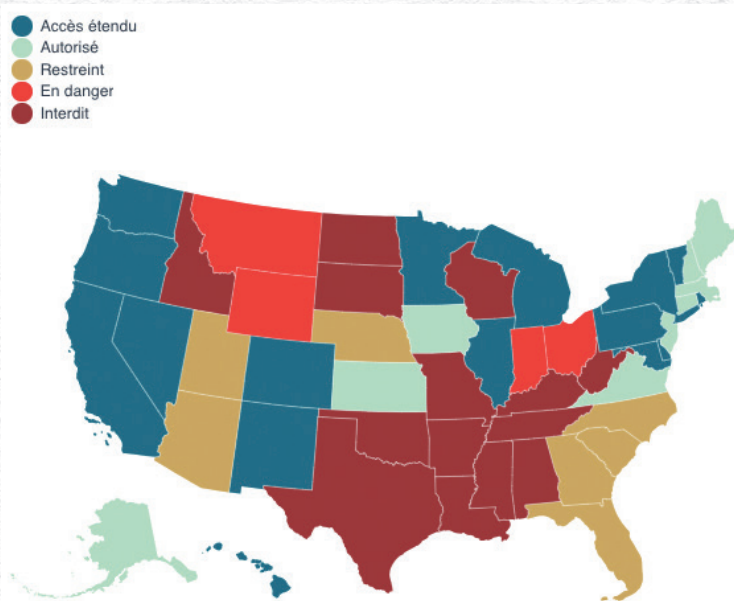
Simone de Beauvoir

## PISTES DE DISCUSSION

### L'IVG aux États-Unis, un an plus tard.

Selon le journal *Le Monde*, après la décision de la Cour suprême du 24 juin 2022 :

- 14 États (en rouge foncé sur la carte), dont le Texas, la Louisiane et le Mississippi ont interdit l'avortement et ne prévoient aucune exception en cas de viol ou d'inceste.
- 4 États, l'Indiana, le Wyoming, l'Ohio et le Montana menacent le droit à l'avortement (en rouge sur la carte) : des textes visant à l'interdire ou à le restreindre sont contestés devant les tribunaux.
- 7 États (en jaune sur la carte) ont restreint le droit à l'IVG, notamment, en réduisant le délai légal.
- 17 États (en bleu foncé sur la carte) - dont la Californie, l'État de New York ou de Washington - en ont étendu l'accès. Les professionnels et les patientes y sont mieux protégés.
- 8 États (en bleu clair sur la carte) n'ont rien changé à la législation.



Source : *Le Monde*, 24 juin 2023.

Carte interactive sur [https://www.lemonde.fr/international/article/2023/06/24/etats-unis-un-an-apres-roe-vs-wade-le-droit-a-l-ivg-etat-par-etat\\_6179041\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2023/06/24/etats-unis-un-an-apres-roe-vs-wade-le-droit-a-l-ivg-etat-par-etat_6179041_3210.html)

## L'IVG en France.

### 1971:

- **Avril:** Le Nouvel Observateur publie un Manifeste signé par 343 femmes, parmi lesquelles de nombreuses personnalités (actrices, avocates, femmes de lettres, enseignantes, etc.) qui déclarent avoir avorté et réclament l'avortement libre.
- **Juillet:** Création de l'association «Choisir», autour de l'avocate Gisèle Halimi, qui lutte pour l'abrogation de la loi de 1920 qui fait de l'avortement un crime.

### 1973:

- Création du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC), qui regroupe des militants du Planning familial, du Mouvement de libération de la femme (MLF) et du Groupe information santé (GIS).

### 1975:

- **Janvier:** La loi autorisant l'IVG, loi dite «Veil» est adoptée pour une période de 5 ans. Après une longue procédure législative et des débats très vifs, le projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse est adopté le 20 décembre. Elle autorise l'IVG dans un délai de 10 semaines de grossesse, sur demande à un médecin; elle laisse la possibilité à

tout médecin ou à tout établissement hospitalier privé de refuser de donner suite à une demande d'IVG. Elle ne prévoit pas le remboursement par la Sécurité sociale mais une prise en charge sur demande au titre de l'aide médicale.

### 1979:

- **Décembre:** les dispositions de la loi «Veil» de 1975 sont rendues définitives.

### 1982:

- **Décembre:** instauration de la prise en charge par l'État des dépenses engagées par l'Assurance maladie au titre des IVG.

### 2001:

- **Juillet:** le délai légal passe de 10 à 12 semaines de grossesse et assouplit les conditions d'accès aux contraceptifs et à l'IVG pour les mineures.

### 2012:

- **Décembre:** prise en charge à 100% des IVG par l'Assurance maladie.

### 2016:

- **Janvier:** les sages-femmes autorisées à réaliser les IVG médicamenteuses et suppression du délai de réflexion de sept jours entre la consultation d'information et la consultation de recueil du consentement.

### 2022:

#### • Février:

- suppression de l'obligation de prendre le premier médicament devant le professionnel;
- possibilité de réaliser l'IVG médicamenteuse en téléconsultation;
- allongement du délai réglementaire de l'IVG médicamenteuse de 5 à 7 semaines de grossesse hors établissement de santé.

#### • Mars

- allongement du délai légal de l'IVG de 12 à 14 semaines de grossesse;
- autorisation pour les sages-femmes de pratiquer des IVG instrumentales en établissement de santé (expérimentation en cours);
- possibilité de réaliser l'IVG médicamenteuse en téléconsultation;
- suppression du délai légal minimum de réflexion, pour les mineures comme pour les majeures, entre la consultation d'information et l'entretien psycho-social.

### 2023:

- **Février:** Le débat parlementaire porte sur l'inscription ou non de l'IVG dans la Constitution: le Sénat est favorable à «la liberté» de recourir à l'avortement alors que l'Assemblée nationale souhaite en garantir «le droit».

Source: <https://ivg.gouv.fr/le-droit-lavortement>

